

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
Pour Lyon et les départements,

**11 francs** pour trois mois,  
**21 francs** pour six mois,  
**40 francs** pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles,  
Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique  
et revêtus de signatures connues.

# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,  
n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C<sup>e</sup>, directeurs  
de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-  
Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUN-  
QUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent  
être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,  
rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS.—L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Censeur aura lieu le mardi 30 mai, à six heures et demie du soir, dans les bureaux du journal.

Ceux d'entre eux qui ne pourraient pas y assister sont priés de s'y faire représenter par procuration.

Lyon, le 24 mai 1848.

Les événements de Naples auront un douloureux retentissement par toute la France, et montreront une fois encore quelle confiance on doit attacher aux promesses et aux paroles des rois, toujours disposés à faire des concessions dans les jours où leurs trônes sont en danger, toujours décidés à les retirer quand ils croient l'occasion favorable, toujours prêts à employer le canon et les baïonnettes pour vaincre les résistances les plus légitimes.

Ferdinand voulait arracher aux députés le serment de ne rien changer à la constitution, c'est-à-dire, que d'un seul coup il supprimait la volonté du pays, il lui déniait le droit de modifier les lois qui le régissent, la souveraineté nationale n'était plus qu'un mot sans aucune signification. Alors, à quoi bon des chambres, une représentation sans force, sans puissance? Les élections n'étaient plus qu'une formalité, les députés étaient condamnés à enregistrer les volontés du roi, situation anormale, absurde, disons plus, impossible après les événements qui ont amené la convocation du parlement.

Depuis long-temps, le roi de Naples préparait ce coup de main; il laissait impuissants et baffoués par la cour les ministres que la révolution lui avait donnés, il se livrait à la direction d'un conseil de soldats rétrogrades, où siégeaient un amiral anglais et un diplomate autrichien; il préparait l'anéantissement de tout ce qui pouvait opposer de la résistance à ses projets de tyrannie, de gouvernement despotique sans contrôle, sans tempérament.

C'est plus qu'un déni de justice, plus qu'un parjure, c'est une infâme trahison, un guet-apens dans lequel on a voulu faire tomber même les partisans d'une monarchie constitutionnelle. C'est pendant qu'il promettait un décret consacrant les droits des députés, c'est durant la nuit qui précédait le jour où le décret devait être rendu, que Ferdinand a préparé le meurtre des Napolitains, qu'il a fait entrer dans la ville des troupes nationales et des Suisses, afin d'écraser la garde nationale décidée à défendre le parlement, à maintenir la liberté de ses délibérations.

Cette résistance des députés, il l'avait prévue, car il était impossible d'espérer qu'ils voulussent eux-mêmes se bâillonner et se lier les mains; il ne s'était pas trompé sur les dispositions de la garde civique; il savait bien que tous ceux qui veulent le développement régulier des institutions prèteraient leur appui au parlement sur lequel tant d'espérances s'étaient réunies, et il comptait les écraser tous ensemble.

Exaltés comme des Italiens, imprudents comme des hommes ignorants de la politique, des volontaires ont quitté Naples, il y a quelques semaines, pour aller grossir l'armée piémontaise et concourir à la délivrance de la Lombardie, à la constitution d'une nationalité italienne. On se demandait comment le roi de Naples avait pu consentir à ce départ, et ceux qui ne considéraient que la surface des choses, sans regarder au fond, applaudissaient de tout leur cœur à ce départ et croyaient voir dans l'assentiment donné par Ferdinand la preuve de son changement de politique et de son bon vouloir à l'égard des peuples.

Pauvres aveugles qui n'ont pas compris que la police du roi poussait elle-même à cette manifestation, à ce départ, qu'il était fort habile de se débarrasser d'une jeunesse ardente qui en rase campagne ne rendrait pas de grands services, et aurait pu à Naples opposer une vigoureuse résistance aux sicaires qu'on se disposait à armer! Ferdinand ne donnait pas de bien puissants auxiliaires à une cause qu'il hait, à un roi qu'il doit voir avec jalousie, et il éloignait des adversaires déterminés dont la présence l'inquiétait et pouvait être fatale à ses projets. Les Napolitains n'ont pas vu le piège; ils y ont donné tête baissée, ils ont privé la cause de la révolution de leurs plus fermes appuis.

Mais le manque de foi du roi de Naples, les assassinats, les atrocités qu'il a fait commettre par des lazzaroni ignorants et voleurs ne resteront pas impunis, nous l'espérons du moins. Déjà les Calabrais sont en insurrection, les populations belliqueuses de ces contrées marchent contre Naples; les rangs des insurgés se grossissent de gardes nationaux napolitains qui ont échappé au massacre, de toute la portion intelligente des habitants des campagnes: puissent-ils être assez forts pour battre cette armée de sbires et d'assassins dont Ferdinand fait le rempart de sa tyrannie et chasser une dernière fois du plus beau pays du monde cette misérable race des Bourbons toujours parjure.

Hier, vers deux heures, le bruit s'est répandu à Lyon que l'amiral Baudin avait mis ses menaces à exécution, en bombardant le palais du roi; cette nouvelle aurait été, disait-on, transmise par le télégraphe; jusqu'ici rien n'est venu la confirmer; mais si la lutte se prolonge, et nous l'espérons, il est impossible que la France ne prenne pas une prompt détermination.

Nous croyons que le père Lacordaire n'a pas dit, dans la lettre qu'il adressait au président de l'Assemblée nationale pour lui annoncer sa démission, les véritables motifs de cette démission. En effet, le principal motif était celui-ci: Le père Lacordaire ne croit pas les devoirs de représentant compatibles avec les devoirs religieux. Mais cette réflexion est bien tardive; il aurait pu la faire avant d'accepter le mandat des électeurs, car l'abbé Lacordaire n'est pas un novice en politique. En 1850, il a voulu se faire avocat, et il a mis, à porter alors la robe noire du palais, la même ardeur qu'il a montrée depuis à se vêtir de la robe blanche de dominicain. En 1850 encore il avait fondé le journal l'*Avenir*, avec MM. Lamennais, Montalembert, Decoux, etc., etc. Il luttait tous les jours contre le gouvernement d'alors, pour ouvrir des écoles sans autorisation; il ne croyait pas alors que les agitations de la politique fussent de nature à le troubler dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Nous sommes fondés à penser que les motifs de sa démission ont été tout autres et de plus d'un genre. On assure que dans la séance du 15 mai, quand on eut envahi la salle des délibérations, quelques hommes du peuple se sont permis à l'égard du dominicain Lacordaire des familiarités.

Nous ajouterons que le clergé avait vu avec peine l'attitude que le père Lacordaire avait prise dans l'Assemblée nationale, et on assure qu'il était venu de Rome même des lettres qui n'annonçaient pas de la part de Pie IX une approbation bien décidée. Enfin le père Lacordaire avait reconnu que la tribune ne pouvait pas devenir pour lui la chaire de Notre-Dame. Il redoutait l'antagonisme du ministre protestant Coquerel, qui a eu plus de succès que lui comme orateur et comme homme politique, et qui a été désigné comme membre de la commission de constitution dont M. Lacordaire est exclu.

Le Père Lacordaire ne pensait guère, en rédigeant sa lettre, qu'il faisait le procès aux dix ou douze prélats et curés qui, comme lui, se trouvaient assis sur les bancs de l'Assemblée, et qu'il leur jouait-là un bien vilain tour. S'il y a incompatibilité pour lui entre ses devoirs d'homme d'église et de représentant du peuple, pourquoi cette incompatibilité n'existerait-elle pas pour le citoyen Fayet, évêque d'Orléans, et pour les autres? et pourquoi ceux-ci ne suivraient-ils pas son exemple?

Le véritable motif, nous croyons le deviner; c'est que le citoyen Lacordaire se sentait mal à l'aise dans une Assemblée où il siégeait à quelques pas de l'homme dont il fut l'ami, et plus tard, le plus fougueux adversaire; c'est que, et surtout après avoir soutenu avec un certain éclat et avec beaucoup de courage le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat avec M. Lamennais dans le journal l'*Avenir*, il se trouvait placé dans l'alternative embarrassante, ou de se donner le plus imprudent des démentis, ou de se compromettre avec le Saint-Siège et les évêques dans la discussion qui va s'agiter bientôt au sein de la constituante; homme d'esprit, dévoré d'ambition, il a cru qu'il avait tout à gagner en restant neutre.

M. Lacordaire s'est trompé; dans certaines circonstances le silence d'un homme en dit beaucoup plus que les plus longs discours.

Le *Courrier de Lyon*, avec la sagacité et la bonne foi qui le caractérise, prête au citoyen E. Laforest, maire par délégation, un propos qu'aucun homme de bon sens ne peut avoir tenu, auquel nul homme de bon sens ne peut croire. Le *Courrier* n'y croit pas lui-même.

Il se peut que le citoyen Chaponot, lieutenant de la garde nationale, soit venu dans la journée du 18 à l'Hôtel-de-Ville demander des munitions; mais il n'est pas vrai que le maire ait enfin fini, pour nous servir du style du *Courrier*, par lui faire délivrer quelques cartouches, en lui disant: Tenez! voilà pour tuer quelques hommes.

Le *Courrier* sait bien que de telles paroles n'auraient pu sortir que de la bouche d'un homme complètement fou; le *Courrier* savait, lorsqu'il les enregistrerait si complaisamment, qu'il propageait un mensonge, une calomnie; mais il s'est dit comme l'honnête Bazile: Calomnie! il en reste toujours quelque chose!

Le ministre de l'intérieur,

Vu 1<sup>o</sup> la loi du 21 mars 1831 sur l'organisation municipale;

Vu 2<sup>o</sup> le décret du gouvernement provisoire du 3 mars 1848;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. L'assemblée électorale de la ville de Lyon est convoquée au 6 juin prochain pour le renouvellement des quarante-deux membres qui doivent composer le conseil municipal.

Art. 2. Le suffrage sera direct et universel.

Art. 3. Sont électeurs tous les Français âgés de vingt-un ans, ayant au moins six mois de résidence dans la ville et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 4. Le scrutin sera secret.

Art. 5. Les électeurs voteront selon le partage en sections établi en 1831 en vertu de la loi du 21 mars. Les neuf premières sections établiront chacune quatre conseillers; et les deux dernières, trois conseillers chacune. On suivra, pour l'élection, l'ordre suivant lequel chaque section aurait été appelée à voter en 1849.

Art. 6. Le maire de Lyon est autorisé à subdiviser les sections en plusieurs assemblées. Le recensement des votes de ces subdivisions se fera au chef-lieu de la section.

Il pourra être procédé le même jour aux élections dans toutes les sections.

Les diverses assemblées seront présidées par des citoyens que désignera le maire en exercice.

Art. 7. Toutes les dispositions de la loi du 21 mars 1831, qui ne sont point contraires au présent arrêté, sont maintenues.

Art. 8. Le commissaire du gouvernement pour le département du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 mai 1848. Signé : RECURT.

Pour ampliation :

Le sous-secrétaire d'état de l'intérieur, Signé : CARTERET.

## Nouvelles d'Italie.

Naples, 18 mai.

Les lettres arrivées dimanche soir, par le *Périclès* qui a quitté Naples le 18, confirment les nouvelles que nous avons données hier. Les chambres sont dissoutes.

La ville est en état de siège.

La dévastation et le pillage ont été permis aux troupes et aux lazzaroni; on raconte des scènes d'horreur.

La garde nationale s'est héroïquement montrée; mais, attaquée par quatre régiments avec de l'artillerie, elle a succombé plutôt qu'elle n'a cédé.

On a affiché une proclamation du roi, dans laquelle il déplore les événements qui ont eu lieu, en les rejetant sur la garde nationale. Il promet de maintenir la constitution jurée et de former une nouvelle garde civique; il annonce en même temps une nouvelle convocation des chambres.

La ville est tranquille; les troupes en sortent pour aller s'opposer aux Calabrais, qui sont, dit-on, en insurrection, et se disposaient à marcher sur la ville. Quelques bandes de lazzaroni parcourent la ville avec des drapeaux blancs et des madones, aux cris de *Vive le roi!*

Le ministère de Bozelli et Corsiati n'inspire aucune confiance.

On dit que l'amiral Baudin a demandé une somme de 800,000 f., pour garantie des pertes éprouvées par les Français.

— Nous avons des nouvelles de notre escadre, devant Messine, du 17.

Le 15, le feu a commencé par la citadelle contre la ville; ainsi a été rompu l'armistice qui devait durer jusqu'au 22. Aussitôt la ville et les campagnes ont été mises en émoi, on a riposté, et le général Pronio, qui commande la citadelle, voyant qu'il n'y avait aucune apparence de surprendre la ville, a de nouveau, le 16 au soir, cessé toute démonstration.

C'est sans doute le contre-coup des événements de Naples que le général Pronio ménageait à Messine.

## Paris, le 22 mai 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La réaction lève le masque. La réaction nous accusait de faire peser sur elle d'injustes soupçons. N'ai-je pas crié *Vive la République?* nous disait-elle. N'ai-je pas accepté tous vos décrets avec soumission? C'est pour avoir un prétexte à vos violences que vous nous imputez des regrets rétrospectifs. Eh bien! que les républicains lisent la *Presse* du 21 et du 22 mai, et ils reconnaîtront si les défiances du gouvernement de février n'étaient pas fondées. Ils se demanderont si les seuls ennemis de la République sont les prisonniers de Vincennes.

Le rédacteur de la *Presse* n'a jamais manqué d'audace. Souvent, au milieu de ses témoignages de respect pour la République, il a prononcé le mot de régence. Aujourd'hui il en déploie hardiment le drapeau. Après avoir dit qu'il n'y a pas en France un bras assez fort pour gouverner la France républicaine; après avoir inutilement cherché autour de lui l'homme ou les hommes dont il serait possible de faire ou un président ou des consuls, le rédacteur de la *Presse* demande s'il ne vaudrait pas mieux retourner en arrière, puis il nomme le prince de Joinville, et publie huit lettres de ce personnage qui développe le plan de conspiration qu'il a formé contre le gouvernement sorti des barricades.

Voici quelques extraits de la correspondance du fils de Louis-Philippe:

« Je pense plus que jamais à aller à Rome attendre que notre sort soit décidé; nous y serons plus libres, nous y vivrons très économiquement. Mais auparavant, je veux accomplir mes devoirs envers le pays jusqu'au bout. Si je puis rentrer en France sous un gouvernement assez fort pour me le permettre, c'est ce que je désire le plus.

« Si l'assemblée est opprimée et placée sous la terreur de quelques vauriens et qu'un effort soit tenté pour la délivrer, j'en serai, quelque chanceux que ce soit, et je saurai me compromettre et sacrifier ma vie pour le salut du pays, si je pense que cela soit utile. Si rien de tout cela n'a lieu, et que je ne puisse rentrer en France, je n'abandonne pas l'idée du *far-west* qui me servit de plus en plus. »

Et plus loin: « ... Je suis inondé de lettres, d'avis publics et anonymes pour me dire de faire un mouvement, de planter un drapeau, qu'il ne manque qu'un chef; ce sont des gens qui se noient et qui demandent une gale. Je crois que les utopistes n'ont pas encore fait sentir assez tous les maux qu'ils peuvent engendrer... L'odieuse tyrannie, qui régit en ce moment le pays, réveille en moi les sentiments les plus énergiques de résistance. Il me semble que je manque à mon pays en ne lui prêtant pas mon contingent de courage dans une lutte où il en paraît digne. Chaque émigré que je vois arriver ici ayant délaissé son pays par peur me laisse un accès de colère. Je donnerais quelque chose pour pouvoir me débarrasser de ma qualité de prince et des soupçons qu'elle autorise, afin de rentrer en France et de prendre une part de la lutte... »

Nous n'avons aucune réflexion à ajouter; elles se présentent en foule. Il résulte de la lecture de ces lettres que Clément n'a pas cessé un instant d'être en rapport avec les conspirateurs de Paris.

Nous dirons encore que la *Presse* a sans doute ses raisons pour publier ces lettres et qu'on peut les considérer comme un manifeste à la veille d'une tentative prochaine. C'est un fait qui s'accorde avec les bruits qui ne cessent de circuler depuis plusieurs jours de la présence du prince de Joinville à Paris.





Spectacles du 24 mai 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Les Mémoires du Diable, vaudeville. — Un Divertissement. — Une Fille terrible, vaudeville.

Bourse de Paris du 20 mai 1848.

Aujourd'hui, à la bourse, les cours étaient stationnaires comme samedi. Le 5 0/0, qui était à 47 75, a fait 47 25 et 47 75, et ferme à 47 75. Le 3 0/0, qui a fermé samedi à 69 75, a varié de 69 70 à 69 25, et reste à 69 50.

Table with 3 columns: Item, 1st cours, Dernier cours. Includes items like 'Trois pour cent français', 'Quatre pour cent français', 'Cinq pour cent français', etc.

Table with 3 columns: Item, 1st cours, Dernier cours. Includes items like 'Saint-Germain', 'Versailles (rive droite)', 'Versailles (rive gauche)', 'Paris à Orléans', etc.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 24 mai.

Table with 6 columns: CHEMINS DE FER, 1st cours, dernier cours, LIQUID. COUR., 1st cours, dernier cours. Includes items like 'Paris à Orléans', 'Paris à Rouen', 'Avignon à Marseille', etc.

Nouvelles Étrangères.

PRUSSE.

On lit dans la Gazette de Voss du 17 : POSEN, 15 mai. — Hier soir, la nouvelle est arrivée ici qu'un combat avait eu lieu entre Bromberg et Cezin. Le général Hirnfeld, a, dit-on, dissous tous les corps des insurgés polonais, qui auraient perdu 500 hommes.

AUTRICHE.

L Gazette de Vienne se plaint que la ville soit inondée d'émigrés républicains. L'ambassade belge aurait désigné, entre autres propositions, un docteur Schutte, qu'on prétend avoir été envoyé de Paris. Le bruit court, dit-elle, que le comte Appony sera nommé ministre des affaires étrangères.

HONGRIE.

PESTH, 14 mai. — L'assemblée du comitat de Pesth a envoyé une députation à l'archiduc vice-roi, pour lui faire les demandes catégoriques qui suivent : Destitution du général Lederer, qui devra être traduit devant un tribunal criminel ; arrestation des officiers compromis ; prestation de serment de fidélité à la constitution hongroise par les militaires ; publicité des débats et de l'instruction en matière judiciaire.

BOHEME.

On écrit de Prague, 12 mai, à la Gazette de Breslau : « Dans une séance du comité national, le docteur Riesser a lu un article de la Gazette des Postes de Francfort, dans lequel il est dit que si les Bohèmes n'accèdent pas spontanément à l'alliance, on les y contraindra les armes à la main. »

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 7 mai. — Il n'est plus possible de s'y méprendre, l'intrigue l'emporte, le cabinet qui en est le produit vient de se compléter par l'adjonction des deux membres qui ne font guère favorablement augurer de l'avenir de la réforme. Nafiz-Pacha est rappelé au département des finances, et Rifat-Pacha remplace aux affaires étrangères l'habile et honnête Aaly-

accueillir légèrement une plainte ou une récrimination, et, sur la foi de gens souvent inconnus, attribuer à ces hommes des propos qu'ils n'ont pas tenus.

Dans son numéro d'hier, le Courrier rapporte que : le 18 mai, M. Laforest, maire provisoire délégué, aurait répondu au lieutenant Chaponost, de la compagnie des Capucins, qui lui demandait des cartouches : « Tenez, voilà de quoi tuer encore quelques hommes. »

Partagerait-il les théories de ceux qui ne se croient pas le droit de maintenir le bon ordre et de s'opposer par tous les moyens possibles aux violations de personnes récemment improvisées parmi nous, sans un ordre écrit de la place.

L. A. MUNIER, avocat, principal clerc de Me Groz, avoué; grenadier de la compagnie du Lycée.

Au rédacteur du CENSEUR.

Lyon, 25 mai 1844.

Citoyen rédacteur,

Des calomnies odieuses s'élèvent et circulent de toutes parts contre le comité exécutif de l'Hôtel-de-Ville. Ces calomnies, nous sommes au-dessus d'elles, et les discuter ici ce serait nous rabaisser au niveau des calomniateurs.

Quelques menaces ridicules de certains réactionnaires impatients ne nous effraient pas. Nous savons de longue date que la calomnie est l'arme des lâches, et que le calomniateur ne combat jamais en plein soleil.

Nous rentrons dans la vie privée, avec la conscience d'avoir rempli jusqu'au bout nos devoirs de magistrats républicains. Peu nous importe le jugement des hommes ! Nous avons au cœur une pensée qui nous consolera de l'ingratitude et de l'injustice de nos concitoyens, c'est d'être parvenus, par nos efforts soutenus et constants, à traverser trois mois de crise révolutionnaire, sans qu'une goutte de sang ait coulé dans la seconde ville de France.

Puissent nos successeurs arriver à ce résultat, et nous préserver des horreurs de la guerre civile ! Nous le désirons du plus profond de notre cœur.

CARLE, D' RIVAUD, Fréd. GIROU-DARGOUT, ingénieur civil. Ont signé aussi : Ed. DEGEORGE, CALLÈS, SÉZANNE, ROLLIN.

NOTA. — Le comité central exécutif, dans sa séance du 23 mai, a refusé les démissions présentées par les signataires de la lettre ci-dessus.

— Le Jardin-d'Hiver qui devait inaugurer sa saison d'été par une grande fête, dimanche dernier, a été forcé de la remettre à cause du temps.

Le public n'y aura rien perdu. Cette fête aura lieu dimanche prochain 28 mai. L'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de M. Georges Hainl, donnera un concert composé des morceaux les plus attrayants.

Une machine à vapeur, qui permet aux jets-d'eau et aux cascades de jouer sans interruption, entretient une fraîcheur continuelle. Les plus heureuses combinaisons de fleurs, de verdure et de lumières éclatantes, multipliées par les eaux, feront de cette fête une des merveilles de Lyon.

Les portes seront ouvertes à cinq heures. Le prix d'entrée n'est que de 1 franc.

La fête commencera, à six heures du soir, par les courses et les jeux.

Le feu d'artifice sera tiré immédiatement après. La fête se terminera par les feux de couleurs.

En attendant cette grande solennité, le Jardin-d'Hiver donnera, jeudi 25 mai, un grand concert exécuté par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de M. Georges Hainl.

L'établissement sera éclairé à giorno. Les eaux des cascades et des jets-d'eau joueront continuellement.

— La ville du Pont-Saint-Esprit a été de nouveau le théâtre d'événements tragiques. Dimanche dernier, quelques jeunes gens, réunis dans la maison de campagne de L. Léon Mousset, célébraient à table la fête de Saint-Pancrace.

A ces cris accoururent bientôt des gens qui passent pour légitimistes. Une rixe qui devait être sanglante, ne tarda pas à s'engager entre les convives de M. Léon Mousset et les nouveaux venus.

La justice informe. (La Voix du Peuple.)

— Dans la même ville, un militaire se retirait jeudi soir, lorsqu'il fut entouré, sur le quai du Rhône, par des malfaiteurs qui, non contents de l'insulter, voulaient encore le jeter au Rhône.

— La 139e livraison de la Revue du Lyonnais vient de paraître : Voici la table des matières qu'elle renferme :

- I. Dernières journées de la royauté de Louis-Philippe. H. Voyages. — Lettres sur la Sardaigne (suite et fin de la IVe lettre), par M. H. M. III. Excursions autour du Lyonnais. — Chagny, par M. Joseph Bard. IV. Dissertation sur l'origine de la tradition des géants, par l'abbé Bolibois. V. Sur l'emplacement d'Épone dans le diocèse de Vienne, par F.-Z. Colombet. VI. Nécrologie. — Charles Chelle et Alphonse Dupasquier. VII. Fables, par M. Donzel : La machine à vapeur et le Berger ; Le brin d'herbe ; Les vignes et l'échalas.

Condition des soies du 23 mai. — Ouvrées, 33 ballots. Grèges, 6 ballots. Dernier numéro, 878.

au 17, j'étais porteur d'un ordre écrit de les relaxer, émané de la commission des voraces (\*). A la première réclamation de M. Henri Bernard et de moi, les voraces occupant le poste de la prison consentirent à nous remettre l'agent de police Béjuy ; mais ils refusèrent la remise de Déchavannes, deuxième agent, sous le prétexte qu'il était nouveau et qu'ils ne voulaient le remettre qu'aux carbonari auxquels il appartenait.

Dans ce moment, vers quatre heures après midi, une fausse alerte se répandit dans toute la Croix-Rousse ; de tous côtés on cria : « On se bat à Lyon ! On assassine nos frères ! La cavalerie monte ! Aux armes ! Il faut battre la générale ! »

Le citoyen Combe, marchand de vin, Grande-Place, 25, se présente à moi, je l'aborda ; confiant dans son courage, son énergie et ses bonnes dispositions, je lui dis avec fermeté : rendez-moi un service ou plutôt à la Croix-Rousse et à Lyon ; faites ce que M. H. Bernard et moi n'avons pu obtenir ; allez réclamer M. Tabouret aux voraces, délivrez-le, et vous ferez une bonne action.

Le citoyen Combe, marchand de vin, Grande-Place, 25, se présente à moi, je l'aborda ; confiant dans son courage, son énergie et ses bonnes dispositions, je lui dis avec fermeté : rendez-moi un service ou plutôt à la Croix-Rousse et à Lyon ; faites ce que M. H. Bernard et moi n'avons pu obtenir ; allez réclamer M. Tabouret aux voraces, délivrez-le, et vous ferez une bonne action.

C'est donc Combe qui, sur mes pressantes sollicitations, a fait recouvrer la liberté à M. Tabouret, et non Milleret ; seulement, il a pu y contribuer en suivant l'impulsion de Combe.

Voici, Monsieur le rédacteur, tout ce que je sais sur la conduite tenue à l'égard de M. Tabouret à la Croix-Rousse.

Aujourd'hui, chacun déplore ici tant d'excès envers le chef du parquet ; personne n'en veut accepter la complicité ; tous disent qu'aucun vorace n'est capable de lui avoir mis la corde au cou, et qu'heureusement cela a été fait à Lyon par un étranger à leur société et à la Croix-Rousse.

Maintenant, l'ordre règne à la Croix-Rousse, dans les rues, dans les réunions et dans les clubs. Partout on prêche contre les manifestations hostiles ; seulement on réclame hautement l'amélioration du sort des travailleurs, promptement et sérieusement sous tous les rapports.

Cour d'assises du Rhône.

Présidence de M. SERIZIAT.

Audience du 23 mai 1848.

La première affaire dont s'occupent la cour et le jury est celle de Pierre Rivière et de la femme Elisabeth Guichard, sa concubine. Il s'agit d'une certaine quantité de chanvre soustraite par Rivière au sieur Sylvain, chez lequel il travaillait. Une perquisition faite au domicile de la femme Guichard a amené la découverte du chanvre.

— Les nommés Michaud et Saint-Cyr prennent ensuite place sur les bancs des accusés, le premier comme auteur d'un vol et le second comme receleur.

Michaud, se disant brasseur de bière, a, dans la soirée du 5 février, volé dans l'écurie d'une auberge de la cour des Archers une malle remplie d'étoffes appartenant à M. Fougereousse, marchand colporteur.

Dans son premier interrogatoire, Michaud avait d'abord déclaré que Saint-Cyr était son complice. A l'audience, il revendique la responsabilité entière du vol, et Saint-Cyr, de son côté, soutient qu'il ignorait l'origine des marchandises que Michaud était venu lui offrir.

Les antécédents de Michaud ne militaient guère en sa faveur. Il a été condamné à quatre ans de prison et Saint-Cyr à deux ans. — Défenseurs : M<sup>e</sup> Lançon et Margerand.

Chronique.

Les enfants du quartier des Capucins plantèrent, il y a quelque temps, un arbre de la liberté sur la place des Capucins. Les petits garçons des quartiers voisins, jaloux de cet acte, se sont réunis avant-hier, et, bien armés de bâtons, ont envahi le quartier possesseur de l'arbre pour le déraciner ; mais les Capucins étaient sur le qui-vive. Une mêlée s'en suivit, et l'un de ces gaillards reçut à la tête une petite contusion.

— On nous adresse ce qui suit : « Le journal la Liberté abuse singulièrement du beau titre qu'il a choisi. Il aime la forme interrogative ; il nous permettra donc de lui adresser à notre tour quelques simples questions :

- 1° Depuis quand les écrivains de la Liberté sont-ils républicains ? 2° Son rédacteur en chef n'a-t-il pas été employé au ministère de l'intérieur avant la révolution de février ? 3° Pourrait-il nous apprendre pourquoi il en est sorti ? 4° A-t-il un véritable domicile à Lyon ? 5° Ce domicile est-il assez ancien pour lui donner le droit de juger les hommes et les choses d'une cité à laquelle il était complètement étranger il y a quelques mois ; pour lui donner le droit de briguer un grade quelconque dans la garde nationale ? 6° Enfin, les rédacteurs de la Liberté croient-ils que, pour avoir fait peau nouvelle, un serpent ait cessé d'être serpent ?

Au rédacteur du CENSEUR.

Monsieur,

Permettez-moi d'employer la voie de votre estimable feuille pour rappeler à votre confrère le Courrier de Lyon que si la presse, sentinelle avancée du bon ordre et de la morale, doit flétrir sans pitié les scandales commis par les hommes publics, elle ne doit jamais

(\*) Commission des Voraces. — Nous autorisons le sergent du poste à laisser sortir les agents détenus en prison, pris au faubourg de Bresse. La Croix-Rousse, le 18 mai 1848.

Signé : BOUCHARD, dit Je-plais-toutjours, et Jean-qui-rit. (Deux noms de guerre.)

